

coordonnées de l'école : Ecole maternelle 2, Rue Sainte Catherine 33540 Sauveterre de Guyenne	<b>PROCES-VERBAL</b> <b>CONSEIL D'ECOLE 1<sup>ER</sup> 2<sup>ND</sup> 3<sup>EME</sup> TRIMESTRE</b>  Date : 27 février 2018
--	--

## Circonscription de La Réole

### Présents

**Président(e) - (directeur d'école) : Valérie HATRON**

**Inspecteur (trice) de l'éducation nationale : Grégory PAULY**

Equipe enseignante :	Mesdames CLERICI Angélique, GONZALEZ Elisabeth et VAN LEDE Sybille
La mairie :	Monsieur D'AMECOURT Yves et Madame COMBEFREYROUX Sandrine
DDEN :	Madame BAZZANI Rose
Invités (personnel municipal,...) :	Madame NOËL Séverine (ATSEM)
Les représentants des parents d'élèves élus	Mesdames BERNEDE Christelle, RUBECK Pauline, DUPORGE LAVAL Véronique et PIENS Stéphanie

**Excusés :** Messieurs PAULY Grégory (IEN), POUBEAU Florian (secrétaire général), CLAVERIE Franck (responsable du personnel) Mesdames CHAMBERY Julie, LUDWIG Capucine (représentantes des parents d'élèves) et BAZZANI Rose (DDEN)

***Début du conseil d'école : 18h00***

**Secrétaire de séance : Madame GONZALEZ Elisabeth**

1°- Préparation de la rentrée 2018

Effectifs actuels :

PS : 39

MS : 28

GS : 19

Total : 86

Effectifs prévisionnels :

PS : 32

MS : 39

GS : 28

Total : 99

Les inscriptions à l'école maternelle des enfants nés en 2015 se feront à partir d'avril.  
Pour les enfants nés en 2016 le conseil d'école prendra une décision le 19 juin, lors du dernier conseil d'école, en fonction du nombre d'inscriptions.

## 2°- Rythmes scolaires

Vote pour le maintien de la semaine à 4 jours et demi ou pour une demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire (semaine de 4 jours).

Résultats enquête FCPE auprès de l'ensemble des parents d'élèves de l'école maternelle :  
70% des parents souhaitent un retour à la semaine de 4 jours (53 pour les 4 jours, 14 pour 4 jours ½ et 8 ne se prononcent pas

Participent au vote :

Tous les enseignants de l'école (même ceux qui travaillent à temps partiel), les remplaçants en exercice dans l'école au moment du conseil d'école, un membre du RASED s'il est présent.

Les parents délégués élus titulaires avec un nombre de voix égal au nombre de classes. Les suppléants sont invités mais n'ont le droit de vote que s'ils remplacent un titulaire absent.

Le Maire ou son représentant et l'adjoint chargé des affaires scolaires.

Le DDEN

Personne ne désirant un vote à bulletin secret, la Présidente procède au vote

Résultat du vote :

9 voix pour le retour à la semaine de 4 jours et 1 abstention.

Proposition conjointe de la mairie et du conseil d'école

Il s'agit d'un vote consultatif qui n'a pas valeur de décision. La décision finale appartient au DASEN.

La fiche méthode est complétée et sera transmise à l'IEN par la mairie.

Les nouveaux horaires de l'école maternelle seraient 8h35 ◊ 11h45 / 13h45 ◊ 16h35. Les APC se feraient durant la pause méridienne.

## 3°- PPMS

Un exercice PPMS risques majeurs a eu lieu le 28 novembre 2017 (il manque les rideaux)

Un exercice PPMS attentat/intrusion a été réalisé le 9 février 2018 en présence de la gendarmerie et de la mairie (il manque les rideaux et la classe de Madame HATRON ne ferme pas à clé)

## 4° Les rencontres

Les rencontres avec le club des aînés ont repris le 5 février.

La liaison GS/CP va se mettre en place.

Carnaval le 20 mars

USEP le 4 mai

Kermesse le 23 juin

## 5°- Les travaux

La liste des travaux sera remise à la mairie et à l'association des parents d'élèves.

## 6°- Questions des parents

➔ Pouvez-vous nous confirmer que les toilettes restent à disposition des enfants pendant les TAP ?

Bien entendu.

→ L'affichoir a-t-il été commandé ?

Oui. Il est même posé.

→ Lors des jours de pluie, les enfants sont dans la salle de motricité pendant la récréation. Pourquoi leur proposer la télévision et non des jeux pendant ce temps là ?

Nous réfléchissons régulièrement sur ce que nous pourrions faire durant ce temps mais nous n'avons, à l'heure actuelle, trouvé aucune solution. Un jeu avec plus de 80 enfants n'est pas envisageable. Une récréation décalée n'est pas possible car les ATSEM sont en pause et mangent à partir de 11h00. Lorsqu'il faut changer un enfant, une enseignante le fait.

Il est rare que nous soyons obligés de rester dedans et les enfants regardent effectivement une vidéo pédagogique porteuse de langage.

Un préau ne résoudrait qu'en partie le problème car nous avons remarqué que lorsque les enfants évoluent dans un espace réduit il y a plus d'accidents (chutes, télescopages...).

***Fin du conseil d'école : 19h15***

Prochain conseil d'école aura lieu le : 19 juin 2018

Fait à Sauveterre le 6 mars 2018

Le Directeur ou la Directrice,  
Président(e) du Conseil d'Ecole

Le Secrétaire de séance :